

Jardinier paysagiste

1^{ère} session 2017

L'ouvrier paysagiste aménage et entretient principalement les parcs, jardins et espaces verts ou terrains de sport, mais aussi des halls d'hôtel ou de réception, bureaux ou espaces d'exposition.

L'ouvrier paysagiste :

- prépare les sols (terrassement, drainages, bêchage, désherbage...), effectue les semis et les plantations de végétaux qu'il protège à l'aide de bâche, d'écorce de pins ou de grillages.
- installe les pelouses en utilisant des méthodes adaptées à la topographie du sol. Il réalise également des petits travaux de maçonnerie (bordures, dalles, pavés...).
- taille les arbres et arbustes pour obtenir des formes particulières et entretient des surfaces par le binage des massifs, le ramassage des feuilles, le décapage de la mousse ou le débroussaillage.
- régule la croissance des plantes en apportant les éléments nécessaires : eau, engrais, traitements phytosanitaires.
- règle et répare le système d'arrosage et assure l'entretien courant du matériel ainsi que le diagnostic des pannes usuelles.
- peut conduire des engins spécifiques tels que mini-chargeuse, mini-pelle.
- travaille seul ou en équipe sur les instructions d'un chef d'équipe, d'un conducteur de travaux ou du chef d'entreprise. Le métier s'exerce dehors le plus souvent et par tous les temps. Ses déplacements sont fréquents. Ce professionnel peut être amené à porter de lourdes charges.

Débouchés

L'ouvrier paysagiste travaille dans des établissements privés (entreprises de création, d'entretien de jardins particuliers ou d'aménagements collectifs, de constructions décoratives) ou publics (services des espaces verts des villes, collectivités territoriales, syndicats intercommunaux). L'importance des services espaces verts dépend de la dimension des collectivités.

Programme

Matières	1 ^{ère} année	2 ^e année
Français	1h45	1h45
Langue vivante	1h	1h
Histoire-Géographie	1h	1h
Informatique	1h	1h
Education socioculturelle	0h30	0h30
Education physique	2h	2h
Mathématiques	1h45	1h45
Biologie-Ecologie	0h30	0h30
Physique-Chimie	0h30	0h30
Sciences économique, sociales et de gestion	1h30	1h30
Sciences et techniques des équipements	2h30	2h30
Sciences et techniques professionnelles	2h	2h
Aménagement / Aménagements paysagers	7h	7h

Accès à la formation Après une classe de 3^{ème}

Métiers accessibles :

Ouvrier-ère paysagiste /Jardinier-ère d'espaces verts

Enseignements professionnels

- **Gestion de l'entreprise et de l'environnement** : fonctionnement d'une entreprise, notions de contrat de travail, de statut, de protection sociale...
- **Bases scientifiques des techniques et pratiques professionnelles** : biologie, physique-chimie, agronomie (organisation et vie des végétaux, caractéristiques des différentes espèces et de leurs exigences en terme de sol, de climat, d'exposition ou d'arrosage).
- **Mise en place d'aménagements paysagers** : à partir de la lecture d'un plan et de relevés topographiques, initiation au piquetage et au traçage, exécution de travaux de terrassement, de drainage. Réalisation de plantations diverses et participation à l'installation de mobiliers d'extérieur, de jeux préfabriqués.
- **Travaux d'entretien paysagers** : Taille des végétaux, tonte, débroussaillage, repérage des anomalies et traitements des maladies, assurer les opérations de maintenance courante sur les réseaux, effectuer des réparations simples sur les installations et mobiliers divers (bois ou fer), assurer les travaux de propreté d'espaces aménagés ou d'espaces naturels
- **Agroéquipements** : Utilisation, entretien et maintenance du matériel ; respect des règles de sécurité.

Examen

Epreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique, coeff.1
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante, coeff. 1

Epreuve E2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle, coeff.1
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel, coeff. 1

Epreuve E3 : Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication, coeff.1
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif, coeff. 1

Epreuve E4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

- Entretenir la végétation, coeff.4
- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères, coeff. 2

Epreuve E5: Réaliser des interventions d'aide à la personne

- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux, coeff.2
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructure paysagère, coeff. 2

Epreuve E6 : Réaliser des activités de vente

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements, coeff.1
- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements, coeff.1

Epreuve E7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux, coeff. 2

Epreuve facultative (points >10, coeff. 2) : une épreuve au choix parmi : Langue vivante 2 ou régionale, Pratiques physiques et sportives, Pratiques sociales et culturelles.

Statistiques

Pour le CAP Travaux paysagers :

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 57 candidats inscrits, 52 présentés, 50 admis (soit 96.15% de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 70 candidats inscrits, 67 présentés, 60 admis (soit 89,65% de réussite).

Stage

La formation en milieu professionnel comprend, un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité dans une entreprise du secteur professionnel.

Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 6 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel où sont réalisées les techniques et pratiques professionnelles d'entretien et d'aménagement paysagers.

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés, Taille et soins des arbres
- Bac pro Aménagements paysagers
- BP Aménagements paysagers, Métiers de la piscine

Où se Former en NOUVELLE-CALEDONIE

En apprentissage :

CFA Chambre d'agriculture

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Après un CAP ou un BEP
- Parcours Les métiers auprès des animaux

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) tél 27 53 28

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.